GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
6	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
7	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
13	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
17	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
19	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
20	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
21	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
23	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
24	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
25	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
26	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
27	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
28	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
30	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Edouard	
31	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33	MOTZ	T	CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34	MOUXY	T	PERSON Armelle	
35	MOUXY	T	BONICI José	
36	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
37	PUGNY-CHATENOD	S	MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
42	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	
43	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
44	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
45	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	SCAPOLAN Martine	
47	VOGLANS	T	BERNON Martine	
48	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : 18 Année : 2025
Exécutoire le : 05 FEV. 2025
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025
Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

Budget Principal

AP/CP038 – Aménagements cyclables inclus dans l'itinéraire global « Coteaux du Revard » - Révision n°1

Monsieur le Président rappelle le projet d'itinéraire cyclable « Coteaux du Revard », consistant à réaliser plusieurs aménagements cyclables sur les communes des coteaux du Revard (Saint Offenge, Le Montcel, Grésy-sur-Aix, Trevignin, Pugny-Chatenod, Mouxy, Drumettaz-Clarafond et Méry) afin de disposer d'un linéaire cyclable.

Il s'agit d'un itinéraire structurant de 25 kms. 5 km d'aménagements correspondent à des voies vertes. Les 20 km restants représentent un itinéraire en partage de voirie sur routes existantes.

L'itinéraire « Coteaux du Revard » vise à sécuriser la pratique du vélo pour les trajets domicile/travail et utilitaires dans un contexte de relief marqué et de population moins dense.

L'objectif est d'aménager de façon sécurisée des itinéraires sur les communes rurales et périphériques proches d'Aix-les-Bains, situées sur les coteaux du Revard. Les trajets domicile/travail et les trajets utilitaires avec la ville centre et entre ces communes sont fréquents et présentent un intérêt pour le développement de la pratique cyclable. Ces communes disposent en effet de peu de solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle, mais ont un réel potentiel de développement de l'usage du VAE et du vélo pour des trajets quotidiens.

L'étude de faisabilité a été clôturée en novembre 2023 et a permis d'identifier 10 segments à aménager sur l'ensemble de l'itinéraire « Coteaux du Revard ».

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est fixé à hauteur de 2 050 000 €TTC.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2024. L'autorisation de programme, d'un montant de 2 050 000 € HT est inchangée.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 juin 2024 portant ouverture de l'AP/CP,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement relative à l'opération d'aménagements cyclables inclus dans l'itinéraire global « Coteaux du Revard ».

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 48
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

APCP038-Aménagement cyclable des Coteaux du Revard

Annexe Révision 1

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	**APCP038 - Aménagement cyclable des Coteaux du Revard**	
Budget :	**PRINCIPAL**	
Imputation analytique :	**155-15AP 155-151AP**	
Montant initial de l'opération :	**2 050 000,00 euros**	
Montant actualisé (révision n°1) :	**2 050 000,00 euros**	**TTC**

DEPENSES		Proposé
Dépenses réalisées 2024	400000	28 600,96
Dépenses programmées 2025	1570000	550 000,00
Dépenses programmées 2026	80000	1 471 399,04
TOTAL		**2 050 000,00**

FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		770 099,00
F.C.T.V.A. théorique		304 425,00
Emprunt		
Autofinancement		975 476,00
TOTAL		**2 050 000,00**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 18 : Budget Principal - AP/CP038 - Aménagements cyclables inclus dans l'itinéraire global " Coteaux du Revard " -Révision n.1 -

Date de transmission de l'acte :	04/02/2025
Date de réception de l'accusé de réception :	04/02/2025
Numéro de l'acte :	d5302 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20250128-d5302-DE
Date de décision :	28/01/2025
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires 7.1.6. Autres délibérations ou décisions